

DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

DIEPAT/10-505-657 du 04/10/2010

ENTRETIENS PROFESSIONNELS DES PERSONNELS ATOSS ET REDUCTIONS D'ANCIENNETE D'ECHELON : RAPPEL 2009-2010

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement public et responsables des services académiques

Affaire suivie par : Mme Sauvaget, Chef du bureau DIEPAT 3.0 Tel : 04 42 91 72 28 pour les AAENES, SAENES, ADJAENES ; Mme Campion, Chef du bureau DIEPAT 3.02 pour les CASU ; Mme Vincent, Chef du bureau 3.03 Tel : 04 42 91 72 44 pour les personnels techniques (médicaux - sociaux - de laboratoire - ATEC hors EPLÉ, Personnels de bibliothèque) Fax de la division : 04 42 91 70 06 - Adresse mail : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

La campagne 2009-2010 d'entretiens professionnels des personnels ATOSS a été mise en place par circulaire rectorale publiée au bulletin académique n° 485 du 1^{er} mars 2010.

La campagne 2009-2010 de réductions d'ancienneté d'échelon a été mise en place par circulaire rectorale publiée au bulletin académique n° 485 du 1^{er} mars 2010.

L'échéance pour la transmission au Rectorat :

- des comptes rendus d'entretien professionnel
- des fiches de proposition en vue de l'attribution de réduction d'ancienneté d'échelon

était fixée au 9 juillet 2010 au plus tard.

Les contrôles opérés à ce jour révèlent encore quelques comptes rendus et fiches de proposition manquants. C'est pourquoi je vous serais reconnaissant de bien vouloir vérifier qu'aucune anomalie ne subsiste pour ce qui vous concerne, et en cas d'oubli constaté, d'adresser les pièces réclamées à la DIEPAT du Rectorat le plus tôt possible et **au plus tard le 22 octobre 2010**, en vous conformant aux dispositions des circulaires rectorales citées ci-dessus.

Compte tenu de la spécificité de la gestion des corps à gestion non déconcentrée, il vous appartient de prendre en compte prioritairement les corps suivants :

- conseillers techniques de service social
- techniciens de laboratoire

Je vous remercie de votre attention.

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille